

---

---

**Marché n°2026-17-M-S :**

Marché d'exploitation et de maintenance CVC pour les établissements de l'UGECAM CENTRE et de l'UGECAM ALPC

---

---

**GROUPEMENT DE COMMANDES**

Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie  
du Centre

18, rue Théophile Chollet  
45 000 ORLEANS

et

Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie d'Auvergne,  
Limousin, Poitou-Charentes

8, route de Limoges  
87 430 VERNEUIL SUR VIENNE



**APPEL D'OFFRES OUVERT**

**Articles R. 2124-1 à -6 du code de la commande publique du 1er avril 2019**

**Règlement de la Consultation**

Date et heure limite de remise des plis : **12 août 2026 à 15h00**

***[Visite de site obligatoire sur le mois de juillet 2026]***

# SOMMAIRE

<b>1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 - OBJET .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 - MODE DE PASSATION .....</b>	<b>3</b>
<b>1.3 - TYPE ET FORME DU MARCHÉ .....</b>	<b>3</b>
<b>1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>4</b>
<b>1.5 – MONTANTS MAXIMUMS PARTIE ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE (POSTE P5) .....</b>	<b>5</b>
<b>1.5 - NOMENCLATURE .....</b>	<b>5</b>
<b>1.6 - DUREE DU MARCHÉ – DELAI D’EXECUTION .....</b>	<b>6</b>
<b>2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....</b>	<b>6</b>
<b>2.2 - FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT.....</b>	<b>6</b>
<b>2.3 - VARIANTES .....</b>	<b>6</b>
<b>3 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ .....</b>	<b>6</b>
<b>3.1 - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT.....</b>	<b>6</b>
<b>4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....</b>	<b>6</b>
<b>5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>7</b>
<b>5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE .....</b>	<b>7</b>
<b>5.1.1 CANDIDATURE SOUS LA FORME D’UN « DUME » (CANDIDATURE SIMPLIFIEE).....</b>	<b>8</b>
<b>5.1.2 DEPOT D’UNE CANDIDATURE CLASSIQUE (HORS DISPOSITIF DUME) .....</b>	<b>9</b>
<b>5.2 - VISITES SUR SITE .....</b>	<b>10</b>
<b>6 – CONDITIONS D’ENVOI ET PRE REQUIS.....</b>	<b>10</b>
<b>6.1 SIGNATURE ELECTRONIQUE .....</b>	<b>11</b>
<b>4.4 COPIE DE SAUVEGARDE .....</b>	<b>12</b>
<b>7 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>13</b>
<b>7.1 - SELECTION DES CANDIDATURES .....</b>	<b>13</b>
<b>7.2 - ATTRIBUTION DES MARCHES .....</b>	<b>13</b>
<b>7.3 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION .....</b>	<b>15</b>
<b>8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>15</b>
<b>8.1 - ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT .....</b>	<b>15</b>
<b>8.2 – VOIES ET DELAIS DE RECOURS.....</b>	<b>15</b>

## 1 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 1.1 - OBJET

La présente consultation concerne : un marché d'exploitation, maintenance CVC pour les sites de l'UGECAM Centre et Auvergne Limousin Poitou Charente.

Il s'agit d'un marché mixte avec d'une part, des **prestations Forfaitaire P2** et **Gros entretien P3** puis, d'autre part, des **prestations à prix unitaires P5**. Ce marché est conclu pour une durée de **4 ans**, et prévoit la réalisation simultanée de quatre objectifs :

- La fourniture aux usagers d'une continuité de service et de confort, l'entretien et le maintien en parfait état de fonctionnement et d'entretien du matériel dont il a la charge,
- La recherche d'économies d'énergie,
- Le suivi des consommations,
- Le conseil au maître d'ouvrage pour le suivi des installations et l'élaboration des programmes de travaux destinés à améliorer la performance énergétique,
- La sécurité des sites.

Le marché alloti confie au titulaire les prestations dont les modalités d'exécution sont détaillées au CCTP.

Le marché public prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 4 ans.

#### Lieu(x) d'exécution :

Le détail des sites et l'inventaire des équipements sont fournis respectivement aux Annexes 1 et 2 du CCTP.

### 1.2 - MODE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-1 à R. 2124-6 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Cette consultation est également établie en application de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant sur le règlement des marchés publics des organismes de Sécurité Sociale.

### 1.3 - TYPE ET FORME DU MARCHE

La consultation donnera lieu à un marché à prix mixtes décomposé comme suit :

- partie marché ordinaire où les prestations seront rémunérées à prix global et forfaitaire,
- partie accord-cadre à bons de commande où les prestations seront rémunérées par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

- Rémunération à prix forfaitaire pour les prestations suivantes :

Poste P2		Poste P3
Maintenance préventive	Maintenance corrective	Prestation forfaitaire de « gros entretien »

Le détail des prestations concernées ainsi que les exclusions sont listés dans le CCTP.

- Rémunération à prix unitaire pour les prestations suivantes :
  - Les prestations à réaliser par le titulaire sous forme de bon de commande : **Poste P5** ;

Les prestations listées dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) seront traitées à prix unitaires.

Ces prestations donneront lieu à l'émission de bon de commandes, émis au fur et à mesure des besoins pendant la durée de validité du marché. Ces bons de commandes pourront continuer à s'exécuter après la date de fin du marché, dans la limite de 3 mois, et à la condition que cela ne contrevienne pas aux conditions de remise en concurrence. Les bons de commande seront notifiés par l'acheteur au fur et à mesure des besoins. Ils pourront être émis au plus tard jusqu'au dernier jour de validité du marché.

Les prestations sur bons de commande seront rémunérées, par application aux quantités réellement exécutées, des prix du BPU.

#### 1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Au vu de la répartition géographique des sites, le marché sera décomposé en 9 LOTS distincts au sens de l'article L2113-10 du code de la commande publique :

<b>Lots</b>	<b>Etablissements</b>	<b>Adresse</b>
1	<b>SMR de Beaurouvre</b> <b>Siret : 423 864 941 00087</b>	Blandainville 28120 Illiers Combray
	<b>HDJ Pôle Ambulatoire</b> <b>Siret : 423 864 941 00087</b>	4, rue Claude Bernard 28630 Le Coudray
2	<b>SMR Le Coteau et EHPAD Les Ombrages</b> <b>Siret : 423 864 941 00210</b>	3 bis, Rue des Hauts 45380 La Chapelle St Mesmin
3	<b>SMR Le Clos St Victor</b> <b>Siret : 423 864 941 00160</b>	3, Rue de Chantepie 37304 Joué Les Tours
4	<b>IME Le Châtelier</b> <b>Siret : 423 864 941 00053</b>	Route du Chatelier 18400 St Florent sur Cher
	<b>ITEP Chantoiseau</b> <b>Siret : 423 864 941 00053</b>	Route d'Issoudun 18400 St Florent sur Cher
5	<b>MAS et SAMSAH Jean-louis Boncoeur</b> <b>Siret : 423 864 941 00186</b>	10, rue du grand Poirier 36000 Châteauroux
6	<b>SMR Maurice Delort</b> <b>Siret : 423 977 792 00070</b>	Av Duchesse de Fontange 15800 Vic sur Cère
	<b>SMR Tza Nou</b> <b>Siret : 423 977 792 00088</b>	230, rue de Vercingétorix 63150 La Bourboule
	<b>HDJ Nutrition Obésité</b> <b>Siret : 423 977 792 00088</b>	13, rue Molière 63000 Clermont-Ferrand
	<b>EHPAD Les Versannes</b> <b>Siret : 423 977 792 00096</b>	Le Bourg 63990 JOB
7	<b>SMR, HDJ et EHPAD La Chênaie</b> <b>Siret : 423 977 792 00062</b>	8, route de Limoges 87430 Verneuil sur Vienne
8	<b>SMR La Colline Ensoleillée</b> <b>Siret : 423 977 792 00039</b>	7, avenue Benjamin Bord 86270 La Roche Posay
9	<b>SMR Les Terrasses</b> <b>Siret : 423 977 792 00047</b>	22, rue du Vivier 79000 Niort

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un, plusieurs ou pour l'ensemble des lots.

Les candidats indiqueront le prix qu'ils proposent pour chaque lot séparément. L'UGECAM du Centre se réserve la possibilité d'attribuer ce marché à une ou plusieurs sociétés.

### 1.5 – MONTANTS MAXIMUMS PARTIE ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE (POSTE P5)

Cette partie du marché exécutée à bons de commande est conclue, conformément à l'article R2162-4 2° du Code de la commande publique, uniquement avec un montant maximum fixé de la manière suivante :

Lots	Etablissements	Montants maximums annuel HT [P5]	Montants estimatifs annuel HT [P5] <sup>1</sup>
1	SMR de Beurouvre	70.000,00 €	47.000,00 €
	HDJ Pôle Ambulatoire		
2	SMR Le Coteau et EHPAD Les Ombrages	15.000,00 €	8.000,00 €
3	SMR Le Clos St Victor	12.000,00 €	3.000,00 €
4	IME Le Châtelier	12.000,00 €	2.000,00 €
	ITEP Chantoiseau		
5	MAS et SAMSAH Jean-louis Boncoeur	5.000,00€	1.000,00 €
6	SMR Maurice Delort	50.000,00 €	20.000,00 €
	SMR Tza Nou		
	HDJ Nutrition Obésité		
	EHPAD Les Versannes		
7	SMR, HDJ et EHPAD La Chênaie	40.000,00 €	22.000,00 €
8	SMR La Colline Ensoleillée	10.000,00 €	(Nouveau marché P5)
9	SMR Les Terrasses	20.000,00 €	12.000,00 €

Les modalités d'exécution du marché sont régies par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés des Fournitures Courantes et de Services (CCAG FCS) approuvé par l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2021, qui fixe les stipulations applicables à cette catégorie de marchés publics.

Dans le cas où le montant maximum de la période considérée serait atteint avant son terme - période initiale ou une des trois périodes de reconduction, la reconduction pourra intervenir de manière anticipée. Dans ce cas, l'acheteur informera par écrit (LRAR) le titulaire de la reconduction anticipée de l'accord-cadre. La nouvelle période contractuelle débutera à compter de la date de réception par le titulaire de la lettre de reconduction, pour une durée d'un an de date à date. La durée maximale de l'accord-cadre sera ainsi réduite au prorata des mois anticipés. Chaque période de reconduction ne pourra excéder un an.

### 1.5 - NOMENCLATURE

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

<sup>1</sup> Les montants estimatifs sont indicatifs compte tenu de la nature des prestations P5. Ils sont susceptibles de varier significativement d'une année à l'autre. Ils ont été estimés sur la base des factures P5 sur les 3 dernières années.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

- Objet principal : 50000000-5 : Services de réparation et d'entretien
  - Objets complémentaires :
    - 50800000-3 : Services divers d'entretien et de réparation
    - 50720000-8 : Services de réparation et d'entretien de chauffage central

#### **1.6 - DUREE DU MARCHÉ – DELAI D'EXECUTION**

La prise d'effet du marché est fixée à compter du **1er octobre 2026** ou à la date de notification du marché si cette date est postérieure au 1er octobre 2026 et jusqu'au **30 septembre 2027**. Le marché est reconductible de manière tacite 3 fois pour une durée de **1 an**, soit jusqu'au **30 septembre 2030**.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'acheteur **au moins 3 mois** avant la fin de la période considérée.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R.2112-4 alinéa 2 du Code de la commande publique.

En cas de non-reconduction, le titulaire ne saurait prétendre au paiement d'indemnités.

#### **2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

Le présent marché est passé par le groupement de deux organismes de Sécurité Sociale de droit privé assurant une mission de service public situés aux adresses suivantes :

- UGECAM du Centre – Coordonnateur du groupement  
18, rue Théophile Chollet  
45000 ORLEANS
- UGECAM Auvergne Limousin Poitou-Charentes  
8, route de Limoges  
87430 VERNEUIL SUR VIENNE

La consultation est passée en application des articles L2113-6 à L2113-7 du Code de la commande publique, dans le cadre du groupement de commande dont l'UGECAM CENTRE assure la coordination. Ce groupement a été établi par une convention signée le 29/06/2026.

#### **2.1 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois (120 jours) à compter de la date limite de réception des offres.

#### **2.2 - FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT**

Il est rappelé aux concurrents que la forme de groupement solidaire sera imposée par l'UGECAM du Centre après attribution aux candidats retenus qui se seront présentés groupés de façon conjointe.

#### **2.3 - VARIANTES**

Aucune variante n'est autorisée.

#### **3 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ**

##### **3.1 - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

#### **4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Règlement de la consultation UGECAM AOO

### Pièces administratives :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
  - Annexe 1\_Trame de mémoire technique (CMT)
  - Annexe 2\_Contacts visite de sites
  - Annexe 3\_Attestation de visite
  - Annexe 4\_Fiche contact équipe dédiée
  
- L'acte d'engagement (AE) un par lot ;
  - Annexe 1 DPGF
  - Annexe 2 BPU travaux et DQE
  - Annexe DC4, le cas échéant
  
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

### Pièces techniques :

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
  - Annexe 1\_Liste des sites
  - Annexe 2\_Inventaire matériel
  - Annexe 3\_Températures contractuelles
  - Annexe 4\_Gammes de maintenance

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'UGECAM du Centre se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **5 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

La transmission des dossiers de candidature et des dossiers d'offre, s'opèrera exclusivement par voie électronique. La transmission des documents sur un support papier ou physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

### **5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes (les pièces seront signées au plus tard au moment de l'attribution du marché, le candidat n'ayant pas d'obligation de les signer au moment du dépôt de l'offre) :

Conformément aux articles L2142-1, R2143-3, R2143-4 et 2143-11 du code de la commande publique, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, les candidats, même s'il s'agit d'un groupement ou d'un sous-traitant, peuvent demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, existant entre ces opérateurs et les candidats.

Dans ce cas, **il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.**

La transmission des dossiers de candidature et des dossiers d'offre, s'opèrera exclusivement par voie électronique.

Pour déposer votre candidature et votre offre, veuillez-vous connecter sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Dans le cadre de cette consultation, les candidats ont le choix entre un dépôt de candidature DUME (Document Unique de Marché Européen) et un dépôt de candidature classique.

Le dépôt d'une candidature sous forme d'un e-DUME ne dispense pas le candidat de remettre une offre par voie dématérialisée.

#### **5.1.1 CANDIDATURE SOUS LA FORME D'UN « DUME » (CANDIDATURE SIMPLIFIÉE)**

Le document unique de Marché Européen (DUME) est un formulaire par lequel l'entreprise candidate à un marché public déclare ses capacités et son aptitude à participer à un marché public.

Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur des opérateurs économiques servant de preuve à priori en lieu et place des certificats délivrés par des autorités publiques ou des tiers.

En produisant un DUME complété, les opérateurs économiques n'ont plus à fournir les justificatifs ni les différents formulaires (DC1, DC2,...) utilisés précédemment dans le cadre des procédures de passation de marchés publics.

Depuis du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le DUME n'est disponible qu'au format électronique (e-DUME).

La commission Européenne met gratuitement à disposition des candidats un site web leur permettant de remplir le document DUME en ligne. Le DUME peut être exporté, stocké et envoyé par voie électronique. Tant que les informations demeurent correctes, le DUME présenté dans le cadre d'une précédente procédure de passation de marché public peut être réutilisé.

Le formulaire doit être complété et rédigé en langue française et renvoyé et transmis avec la remise des offres techniques et financières par voie électronique.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Le DUME est pré-rempli sur la base d'un numéro de SIRET.

Ces pièces en originales ne sont à fournir qu'au stade de l'attribution, donc seul le candidat retenu devra fournir les certificats demandés comme preuves pour les acheteurs publics.

Néanmoins, à tout moment de la procédure, l'acheteur a toujours le droit de demander également aux autres candidats de soumettre des preuves afin de garantir le bon déroulement de la procédure.

Un candidat peut être exclu de la procédure de passation de marché ou faire l'objet de poursuites s'il est rendu coupable de fausses déclarations en remplissant le DUME, ou s'il a caché ses informations ou n'a pas présenté les justificatifs les complétant.

#### **Le dossier de candidature devra comporter également les éléments suivants :**

- La liste de références pour des prestations similaires, sur les trois dernières années, avec mention du nom de l'entreprise et le chiffre d'affaires du marché ;
- Documents attestant des pouvoirs des personnes habilités à engager le candidat.

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats s'analysant comme un niveau minimal de compétence :

Libellés	Signature
Certificat de qualifications professionnelles ou équivalent : - 5312 Installations thermiques (technicité confirmée) - 5513 (Maintenance d'installations thermiques (technicité confirmée) - 5523 Maintenance d'installations de climatisation (technicité confirmée) - 5562 Maintenance des appareils individuels de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire et VMC gaz associé (technicité confirmée) Fluides Frigorigènes : Attestation de capacité à la manipulation de fluides frigorigènes Habilitation électrique : BS-BE-HE	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

### 5.1.2 DEPOT D'UNE CANDIDATURE CLASSIQUE (HORS DISPOSITIF DUME)

Dans le cas où le candidat souhaiterait déposer sa candidature de manière classique (sans passer par la procédure de simplification des candidatures) ou il ne dispose pas de numéro de SIRET (ex : candidat de nationalité étrangère), le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- L'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants), disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- L'imprimé DC2 (Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement), disponible à l'adresse suivante : <https://economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- La liste de références pour des prestations similaires, sur les trois dernières années, avec mention du nom de l'entreprise et le chiffre d'affaires du marché ;
- Documents attestant des pouvoirs des personnes habilités à engager le candidat.
- Si le candidat est en **redressement judiciaire** ou fait l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet et l'autorisant à poursuivre son activité, en application des articles R2141-3 et R2143-5 du code de la commande publique ;
- Le candidat devra fournir obligatoirement une **attestation d'assurance** en cours de validité portant mention de l'étendue de la garantie.
- Attestations sociales et fiscales de moins de 6 mois

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats s'analysant comme un niveau minimal de compétence :

Libellés	Signature
Certificat de qualifications professionnelles ou équivalent : - 5312 Installations thermiques (technicité confirmée) - 5513 (Maintenance d'installations thermiques (technicité confirmée) - 5523 Maintenance d'installations de climatisation (technicité confirmée) - 5562 Maintenance des appareils individuels de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire et VMC gaz associé (technicité confirmée) Fluides Frigorigènes : Attestation de capacité à la manipulation de fluides frigorigènes Habilitation électrique : BS-BE-HE	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

#### Pièces de l'offre :

Conformément aux dispositions des articles L2141-1 à 2141-10 de la commande publique, le candidat ne doit pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner. Lorsqu'un soumissionnaire se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il en informe, sans délai l'acheteur. En cas d'interdiction de soumissionner obligatoire, le soumissionnaire est automatiquement exclu de la procédure.

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (notamment l'imprimé de déclaration de sous-traitance DC4 le cas échéant) : celui-ci sera signé au moment de l'attribution du marché, le candidat n'ayant pas d'obligation de signer au moment du dépôt de l'offre	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) : l'entreprise y apposera son nom ou cachet	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) signé	Oui
Le détail quantitatif et estimatif (DQE) : l'entreprise y apposera son nom ou cachet	Non
Le mémoire technique justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat composé au regard de l'article 7.2 du présent règlement de la consultation au regard des sous-critères de choix de la valeur technique. L'acheteur exige la production de justificatifs permettant de vérifier l'exactitude des informations fournies.	Non
Programme prévisionnel des interventions de gros entretien et de renouvellement prévu au titre du poste P3 pendant la durée du marché.	Non
Une attestation de visite des locaux	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

#### 5.2 - VISITES SUR SITE

Préalablement à la remise de leur offre, en vue de leur permettre de déposer une offre en toute connaissance de cause, les candidats doivent effectuer une visite des sites concernés par la présente procédure de consultation.

Ces visites auront lieu selon les conditions suivantes :

- Une visite sur site est obligatoire pour tous établissements présentés ci-dessous.

Veuillez vous reporter à l'annexe 2 'Contacts visite de site'.

- **Les candidats devront fournir dans leur offre l'attestation de visite transmise au DCE signée par le chef d'établissement ou son représentant.**

**Les visites de sites devront se dérouler sur tout le mois de juillet 2026. Aucune visite ne sera acceptée sur le mois d'août 2026.**

#### 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET PRE REQUIS

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations.

Pour accéder aux différents services de la plateforme de dématérialisation, les candidats doivent s'assurer de posséder les éléments nécessaires au bon fonctionnement.

*NB : l'attention des candidats est attirée sur la mise à disposition d'une application sur la plateforme de dématérialisation permettant de tester le bon fonctionnement de leur environnement.*

Les candidats doivent transmettre leur offre par voie « électronique » dans les conditions suivantes :

- Les candidats téléchargeront les documents de la consultation et les documents additionnels dans leur intégralité via le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>
- Les soumissionnaires devront impérativement disposer d'un compte sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise> (le téléchargement des documents peut être anonyme mais pas la réponse mais nous vous conseillons de vous identifier afin d'avoir accès à tous les éléments du marché).

*Modalités de dépôt d'une réponse électronique :*

Les candidats trouveront sur le site, un « guide utilisateur » téléchargeable qui précisera les conditions d'utilisations de la plateforme des achats, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques nécessaires au dépôt d'une offre dématérialisée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plateforme :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plateforme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques.

Les candidats devront préalablement veiller à ce que le fichier constitutif du pli comportant leur candidature et leur offre ne contienne pas de virus (contrôle anti-virus à jour).

Les réponses électroniques dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté ne feront pas l'objet de tentative de restauration. Elles seront réputées n'avoir jamais été reçues et le candidat en sera informé.

Il est recommandé de recourir aux extensions de fichiers suivantes pour l'envoi des pièces de candidature et d'offre de la présente consultation : .doc, .rtf, .zip, .htm, .xls, .pdf, .jpeg, .gif, .dwg, .dgn. Les candidats qui recourraient à un format autre que ceux listés ci-dessus devront, sous peine d'irrecevabilité, mettre à disposition les moyens de lire les documents en question.

## **6.1 SIGNATURE ELECTRONIQUE**

La signature électronique des documents **n'est pas exigée dans le cadre de cet appel d'offres**. Dans ce cas, l'acte d'engagement de l'entreprise attributaire sera re-matérialisé et signé.

Si le candidat décide de signer les documents de façon dématérialisée, il pourra utiliser le dispositif de création de signature de leur choix.

Les candidats doivent se mettre en relation avec une autorité de certification afin d'obtenir leur certificat de signature. Compte tenu de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2018 de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, il est précisé que les seuls formats de signature acceptés sont **XAdES, CAAdES ou PAdES**.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent impérativement utiliser un certificat de signature électronique conforme au Révérenciel Général de Sécurité (RGS) ou à des conditions de sécurité équivalentes et de se conformer aux prérequis techniques indiqués sur la page d'accueil de la plateforme, afin de déposer leur pli dématérialisé sur le portail. Le certificat de signature utilisé selon le standard RGS reste valable jusqu'à son expiration.

Conformément à l'article 2-II de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, le certificat de signature électronique qualifié doit entrer en vigueur dans l'une des deux catégories suivantes :

- Certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement européen ;

- Certificat délivré par une autorité de certification française ou étrangère répondant aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement européen.

#### AVERTISSEMENT

**L'attention du candidat est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : c'est la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée.**

**Les candidats sont donc invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse, pour tenir compte de ces délais d'acheminement.**

#### 4.4 COPIE DE SAUVEGARDE

Conformément à l'article R2132-11 du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019, les candidats peuvent faire parvenir **une copie de sauvegarde** dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde transmise à l'UGECAM sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « **copie de sauvegarde** ».

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

**Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'UGECAM.**

Les copies de sauvegardes peuvent être déposées :

**Soit par courrier :**

**UGECAM CENTRE-ALPC**  
18, rue Théophile Chollet  
45000 ORLEANS

Avec la mention : **Ne pas ouvrir**

Appel d'Offres N°**2026-17-M-S** Marché d'exploitation, maintenance CVC pour les sites de l'UGECAM CENTRE et de l'UGECAM ALPC

#### **COPIE DE SAUVEGARDE**

**Soit par porteur :**

Le pli pourra être déposé contre récépissé du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante :

**UGECAM CENTRE-ALPC**  
18, rue Théophile Chollet  
45000 ORLEANS

Avec la mention : **Ne pas ouvrir**

### **COPIE DE SAUVEGARDE**

Lorsque la copie de sauvegarde prend la forme d'un support physique électronique, les documents doivent être revêtus de la signature électronique dans les conditions définies ci-dessus. Les candidats doivent obligatoirement préciser dans un document spécifique sur support papier joint à leur copie de sauvegarde :

- Le nom du logiciel de signature électronique utilisé pour la signature des documents ;
- L'adresse du site internet de l'éditeur à partir duquel l'UGECAM pourra se procurer gratuitement le vérificateur de signature.

Lorsque la copie de sauvegarde prend la forme d'un support papier, les documents doivent être signés par les représentants qualifiés des candidats.

**Les offres devront parvenir au siège de l'UGECAM avant le :**

**12 Août 2026 à 15h00**

Les plis qui seraient transmis après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation seront inscrits au registre de dépôt mais ne seront pas pris en compte et donc éliminé.

Les copies de sauvegarde qui parviendraient hors délai, seront détruites sans avoir été examinées.

Les plis déposés sur la plate-forme doivent être reçus en totalité avant la date et l'heure limite mentionnée ci-dessus.

**Il appartient à chaque candidat de tenir compte de la durée du téléchargement qui est fonction du débit d'accès internet dont il dispose et de la taille des documents qu'il transmet.**

Il est précisé aux candidats que cette copie de sauvegarde, si elle est transmise dans les conditions précitées, n'est ouverte en lieu et place des plis contenant la candidature et l'offre transmis par voie électronique, que lorsque ces derniers ne peuvent être ouverts ou contiennent un programme informatique malveillant.

Le pli contenant la copie de sauvegarde, que le pouvoir adjudicateur n'aura pas besoin d'ouvrir, sera détruit.

Les plis qui seraient remis ou reçus après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation seront enregistrés mais seront frappés de forclusion.

## **7 - EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **7.1 - SELECTION DES CANDIDATURES**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **7.2 - ATTRIBUTION DES MARCHES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-7 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Points	Sous-critères	Points	Rubriques	Attentes
Valeur technique (appréciée sur la base du mémoire technique et de ses annexes)	50	Note de présentation générale	Non noté	Présentation du candidat Compréhension du marché Principe généraux retenus pour assurer la maintenance	Chapitre 1 de l'annexe 1 du RC – Trame de mémoire technique
		Qualité des moyens humains et matériels dédiés à la réalisation du marché	10	Qualité de l'équipe dédiée au projet Compétences de l'équipe dédiée au projet Qualité des moyens matériels Méthodologie de gestion de la sous-traitance	Chapitre 2 de l'annexe 1 du RC – Trame de mémoire technique
		Méthodologie de gestion des dépannages et urgences	10	Délais d'intervention et de réparation Méthodologie d'astreinte et de dépannage Méthodologie en cas de panne prolongée	Chapitre 3 de l'annexe 1 du RC – Trame de mémoire technique
		Procédés et méthodologies d'exécution du contrat	20	Méthodologie de prise en charge Méthodologie pour assurer le respect des températures de consignes Méthodologie de conduite des installations	Chapitre 4 de l'annexe 1 du RC – Trame de mémoire technique
		Méthodologie de communication / coordination avec le maître d'ouvrage	5	GMAO Qualité des livrables proposés Réunions proposées	Chapitre 5 de l'annexe 1 du RC – Trame de mémoire technique
		Méthodologie du plan de comptage	5	Présentation de la démarche Méthodologie d'anticipation pour la fourniture des moyens de Comptage Livrable	Chapitre 6 de l'annexe 1 du RC – Trame de mémoire technique
Critère environnemental	10	Mesures pour limiter l'impact environnemental des prestations de maintenance	10	Gestion, tri, valorisation et traçabilité des déchets Optimisation des déplacements, Proposition de solutions favorisant la performance énergétique et la durabilité des installations	Chapitre 7 de l'annexe 1 du RC – Trame de mémoire technique
Prix	40	Montant des prestations P2, P3	25	Coût des prestations P2 sur la durée du marché Coût des prestations P3 sur la durée du marché	Annexe 1 de l'AE DPGF
		Montant BPU travaux P5	15	Montant résultant du DQE sur la base des informations indiquées dans le BPU	Annexe 2 de l'AE BPU Travaux/Interventions

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le critère financier sera noté selon la formule suivante :

$$Note = 40 \times \left( \frac{\text{montant de l'offre la moins disante}}{\text{montant de l'offre analysée}} \right)$$

Chaque note est arrondie au 1/10ème le plus proche.

### **7.3 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION**

Le ou les candidats retenus à titre provisoire produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique : les attestations fiscales en rapport avec l'exercice concerné, les attestations sociales datant de moins de 6 mois en rapport avec le statut du candidat et attestant aussi la régularité de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des personnes handicapées des articles L5212-2 à L5212-5 du Code du travail (URSSAF, RSI, congés payés etc.), la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L5221-2, 3 et 11 du Code du travail, ou une attestation sur l'honneur de non emploi de salariés étrangers, copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire. Le ou les candidats retenus s'engage à fournir une déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. En cas de non-production de ces documents par le candidat classé premier, le candidat classé deuxième sera alors sollicité. La signature de l'acte d'engagement sera demandée au candidat attributaire au moment de l'attribution du marché.

### **8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **8.1 - ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

OU à défaut, s'adresser à :

Madame Elsa Abid :

02.38.83.33.42 ou Mail : [elsa.abid@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:elsa.abid@ugecam.assurance-maladie.fr)

Monsieur Adrien Rosado :

02.38.83.34.89 ou Mail : [adrien.rosado@ugecam.assurance-maladie.fr](mailto:adrien.rosado@ugecam.assurance-maladie.fr)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

#### **8.2 – VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Pour tout différend ou litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable ou par voie d'arbitrage, le tribunal compétent est le Tribunal judiciaire dans le ressort duquel se trouve l'UGECAM CENTRE étant entendu que le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents. Le tribunal compétent dans le ressort duquel se trouve l'UGECAM CENTRE est le Tribunal judiciaire de Paris.